



Extrait du registre
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Le 17 SEPTEMBRE 2018

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire
sous la présidence de Madame LEVRARD Françoise, Maire

Présents : 12 *Date de convocation du conseil municipal : 10/09/2018*

Votants : 12

Présents : Mmes Regner – Tetu-Edin – Ribot – Fleurance - Houdoin
Mrs Timmerman – Danvert – Charton – Regner – Cartier – Lebreton

Absents excusés : Mme Lhomer – N. Gaignard – M. Babai

Formant la majorité des membres en exercice

Madame FLEURANCE Kathy a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- *Adoption règlement intérieur hygiène et sécurité*
- *Délibération fiscalité 2019*
- *Avis des communes – adhésion au syndicat mixte de la Sarthe pour le stationnement des gens du voyage*
- *Avis sur installation classée présenté par la SASU LDC Sablé pour l'extension et le réaménagement des zones de production et techniques*
- *Avis sur le syndicat mixte « SBeMS », syndicat de bassin entre Mayenne et Sarthe*
- *Questions diverses*

Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil municipal du 12 juillet 2018

Délibⁿ°17-09-18-01

Objet : Adoption du règlement intérieur hygiène et sécurité

Madame Le Maire présente le règlement intérieur hygiène et sécurité applicable à l'ensemble du personnel

Le règlement intérieur « hygiène et sécurité » est le document par lequel l'employeur fait part des lignes directrices en hygiène et sécurité.

Le règlement intérieur s'intègre dans la mise en place d'une démarche de prévention. Il marque l'engagement de la collectivité, et permet d'organiser le travail de la collectivité en matière d'hygiène et de sécurité.

Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité le règlement intérieur « Hygiène et sécurité ».

Délibn°17-09-18-02

Objet : Délibération pour fiscalité 2019

Madame Le Maire rappelle que la commune a adhéré à une communauté de communes (CC) placée sous le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

De ce fait, la Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe perçoit la totalité des produits issus de la fiscalité professionnelle (ex-TP, CET : CFE/IFER, Tascom, CVAE ...).

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune ne perçoit plus aucun produit de fiscalité professionnelle. De ce fait, Les délibérations que nous avons auparavant établies au titre des taxes professionnelles sont devenues inutiles.

Afin de régulariser la situation, Madame Le Maire informe qu'il est conseillé de prendre une délibération rapportant toutes les délibérations prises en matière de TP et/ou CFE, IFER, CVAE, Tascom.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE que suite du passage de notre communauté de communes au régime de la FPU, le conseil municipal décide de rapporter toutes les délibérations prises antérieurement en matière de Fiscalité Professionnelle."

Délibn°17-09-18-03

Objet : Adhésion au Syndicat Mixte de la Sarthe pour le stationnement des gens du voyage – avis des communes

Madame Le Maire donne lecture aux conseillers municipaux de la délibération du conseil communautaire du 28 juin 2018 concernant la demande d'adhésion au syndicat mixte des gens du voyage (SMGC).

La communauté de communes a ouvert en décembre 2006, deux aires d'accueils sur le territoire communautaire, une à Sablé sur Sarthe et l'autre à Parcé sur Sarthe.

La Communauté de Communes s'est rapprochée du Syndicat Mixte des gens du Voyage (SMGV) les modalités d'un transfert de compétence effectif le 1^{er} janvier 2019 (sous réserve de l'accomplissement des formalités juridiques effectives à cette date).

Le syndicat mixte des gens du voyage (SMGV) a été créé en 2004 dans le but d'organiser le stationnement des Gens du Voyage de la région mancelle. Son territoire de gestion s'est étendu au fil des ans et le syndicat regroupe aujourd'hui 8 EPCI, soit 20 aires sur les 28 que compte le département de la Sarthe.

Madame Le Maire informe le conseil municipal que celui-ci doit émettre son avis.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe au syndicat mixte des gens du voyage (SMGV).

Délib^o17-09-18-04

Objet : Avis sur installation classée relative à une demande d'autorisation présentée par la SASU LDC Sablé pour l'extension et le réaménagement des zones de production et techniques de l'unité Saint-Laurent – DINDES se situant ZI St-Laurent sur la commune de Sablé sur Sarthe

Madame Le Maire présente aux conseillers municipaux le dossier sur une installation classée relative à une demande d'autorisation présentée par la SASU LDC Sablé pour l'extension et le réaménagement des zones de production et techniques de l'unité Saint-Laurent – DINDES se situant ZI St-Laurent sur la commune de Sablé sur Sarthe.

Madame Le Maire rappelle que le conseil municipal doit émettre son avis.

Après avoir entendu l'exposé et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable et n'a aucune remarque à formuler concernant cette demande d'autorisation.

Délib^o17-09-18-05

Objet : Avis sur syndicat mixte « SBeMS, syndicat de bassin entre Mayenne et Sarthe

Madame Le maire présente au conseil municipal l'arrêté inter-préfectoral du 10 juillet 2018 portant projet de périmètre du syndicat mixte « SBeMS », syndicat de bassin entre Mayenne et Sarthe.

En application de l'article L.5214-27 du code général des collectivités territoriales, à moins de dispositions statutaires contraires, l'adhésion des communautés de communes concernées est subordonnée à l'accord des conseils municipaux de leurs communes membres, donné dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création des communautés de communes.

Après avoir entendu l'exposé et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

Délib^o17-09-18-06

Objet : remboursement acompte salle polyvalente
Décision modificative budgétaire

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal des annulations de location de salle polyvalente par l'association UNC de Sablé sur Sarthe.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte de rembourser la somme de 185 € à l'association UNC de Sablé.

Madame Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire quelques ajustements comptables dans le budget communal en fonctionnement dépenses sur les comptes suivants :

Budget commune – section Fonctionnement

Cpte 61522	Entretien bâtiments	- 185€
Cpte 673	Titres annulés	+ 185 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'effectuer les opérations ci-dessus.

Délib^o17-09-18-07

Objet : Changement de loyers

Madame TETU-EDIN Brigitte informe les conseillers municipaux que 2 logements se sont libérés et ont été reloués.

Pour quasiment la même superficie, il y avait une différence de loyer entre ces 2 logements.

Il a donc été décidé de changer le montant des loyers à la location, à savoir :

Logement	Loyer précédent	Loyer actualisé
Logt 1 – résidence du prieuré 2 rue de la Chapelle du Chêne (70 m ²)	357.22 €	375 €
Logt 1 – ancienne mairie – 6 rue de la Chapelle du Chêne (73 m ²)	458.11 €	440. €

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la modification des loyers ci-dessus.

Informations diverses

Transports des scolaires vers le centre aquatique : Madame Le Maire informe le conseil municipal qu'un trajet aller –retour revient à 104.50 € à la commune.

Service commun restauration : Madame Le Maire donne lecture du mail envoyé à Monsieur Le Président de la Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe pour informer que la commune n'adhérera pas au service commun de restauration de la Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe.

Rue de la Petite Roche : installation de plots pour faire un chemin pour piétons après la réfection de la voirie.

Rue des Bleuets : les travaux concernant le flash (trou) seront faits début octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.